



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Saint-Calais

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

CONVOCATION DU 28 SEPTEMBRE 2015

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	M. Gérard AMESLON
ABSENT EXCUSE :	Conseillers :	Mme Gaëlle COTTEREAU Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY Mme Chantal PASQUIER Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Sylvère GIRAULT Mme Geneviève COURONNE M. Jean-Marc PAINEAU Mme Isabelle GELINEAU	M. Eric TROCHON (20h40) M. Régis PASQUIER M. Philippe PAPILLON
		M. Christian MONCHÂTRE		
	ABSENTS :	Mme Allison BOISLORET		

Est élue secrétaire de séance : Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 7 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire indique que 2 points ont été retirés de l'ordre du jour :

- aménagement du bassin de la place du Château : tous les éléments n'ont pu être obtenus auprès des entreprises suite à une demande du GTP pour des renseignements complémentaires sur les 2 projets retenus.
- Vente de la parcelle communale ZT 375 : les propriétaires ont fait parvenir ce matin de nouvelles offres à la baisse.

Accord du Conseil Municipal.

Le Maire indique également qu'il souhaite faire une information sur l'accueil des réfugiés sur le secteur.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme COTTEREAU : Sol du gymnase
- M. GIRAULT : Toiture du Château, route départementale vers Le Mans

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Travaux Rue Nationale

Ce grand chantier a commencé comme prévu le lundi 28 Septembre.

Nous sommes maintenant en possession d'un planning plus précis.

Globalement, et sauf perturbations du calendrier dues aux conditions atmosphériques, la partie Trottoir Nord sera terminée le 17 Décembre.

Après la pause de fin d'année, le chantier reprendra le 11 Janvier pour la partie Trottoir Sud avec une fin prévue début Avril. Pour cette partie, les travaux commenceront au niveau de la mairie et se termineront donc au niveau de la boucherie Brehault.

La circulation pourra être maintenue en double sens pendant la première phase. Mais pendant la seconde, un alternat sera évidemment nécessaire. Le chantier s'effectuera par bloc d'une rue à l'autre pour éviter de trop perturber la circulation.

Travaux divers

-Chauffage de la Salle Polyvalente

De nouveaux radiateurs, en complément des radiateurs existants, ont été installés par le personnel du Service Technique durant l'été

Le personnel du Service Technique vient par ailleurs de mettre en place une nouvelle couche de laine de verre au-dessus du hall d'entrée et des sanitaires.

Nous sommes par contre toujours en contentieux avec l'entreprise Dessaigne sur la finalisation des travaux de l'installation de chauffage du Gymnase. L'entreprise avait pris l'engagement de faire le nécessaire avant le 15 Septembre. Pour le moment, elle est aux "abonnés absents " et nous continuons donc à retenir le versement d'un reliquat d'un peu plus de 2.000€.

Mme COTTEREAU demande comment l'entreprise justifie le fait que le problème ne soit pas réglé. Le Maire indique qu'il n'a pas la réponse puisque l'entreprise ne répond ni aux courriers, ni aux mails.

-Démolition petit bâtiment terrain de sports : nous avons reçu un devis de l'entreprise Pasquier d'un montant de 994€ HT. A court terme, nous lançons la procédure de demande de permis de démolir.

-Démolition de la classe SCAN de l'école de la rue des Maillets : nous avons lancé une consultation d'entreprises spécialisées avec l'objectif de procéder à cette démolition aux vacances de Février 2016. D'ores et déjà, cette classe est mise hors service.

Bassin Place du Château

Outre le projet des "Jardins du Perquoi", nous avons comme prévu sollicité et reçu au cours de l'été deux autres propositions de la part de Hydro-Jardin et Concept-Jardin. Une réunion du Groupe de Travail a eu lieu le 16 Septembre pour procéder à une étude comparative des projets.

Lors de cette réunion, le projet de Concept-Jardin a été écarté. Il a été décidé de poser des questions complémentaires aux deux autres entreprises et de les rencontrer avant la présente réunion. La société Hydro-Jardin ayant décidé de faire appel à un fontainier en sous-traitance, ce qui implique un délai supplémentaire pour déposer le devis définitif, seule l'entreprise Jardin du Perquoi a été rencontrée par le Groupe vendredi dernier.

La décision est donc reportée au conseil municipal de novembre.

Communauté de Communes

Au cours de la réunion du Conseil Communautaire du jeudi 17 Septembre, une délibération a été votée à l'unanimité confirmant la volonté de réaliser un SCOT et un mariage avec la Communauté de Communes de Brières-Gesnois. Une délibération identique a été prise le même jour par la Communauté de Communes voisine.

Les jours précédents, les présidents des 2 CdC et les maires avaient été auditionnés par la CDCI et ils avaient exprimé et confirmé ces intentions.

Dans le projet de nouvelle carte intercommunale qui sera présentée par Mme la Préfète à la CDCI le lundi 19 Octobre, ce projet de fusion qui a fait l'objet d'un consensus général sera acté.
Le cabinet OCP, de son côté, poursuit ses travaux et tient des entretiens avec les maires.
En application des dispositions de la Loi NOTRe, la nouvelle carte sera officialisée avant le 31 Mars 2016 et les nouvelles Communautés de Commune seront opérationnelles le 1er Janvier 2017.

S'agissant de l'autre étude menée sur la mutualisation et la question de la Commune Nouvelle, après la réunion de Tresson, les cabinets Landot et Stratorial Finances continuent leurs travaux. Des réunions ont été organisées avec les secrétaires de mairie, les agents des différentes collectivités etc
Une restitution de ces rencontres, des idées émises et pistes de mutualisation dégagées aura lieu auprès du Comité de pilotage le vendredi 16 Octobre.

Divers

-L'achat du Bois de Marenté a été acté en l'étude de Me Adamy le 29 Septembre et donne donc lieu à une recette de 26.000€.

-Lors de la réunion du CCAS qui a eu lieu le jeudi 1^{er} octobre, les dispositions ont été adoptées pour la relance du Conseil de Vie Sociale. Un règlement actualisé de l'établissement a par ailleurs été adopté.
2 conseillers municipaux ont été désignés au Conseil de Vie Sociale :.....

-Accessibilité: nous avons mis en place une rampe d'accès, réalisée par l'entreprise Williamey, à l'entrée de l'école maternelle.

-Journées du Patrimoine: les expositions organisées cette année dans les deux Salles du Château, et notamment celle présentée par l'association "Le Trait du 6", ont donné lieu à une fréquentation du Château nettement plus élevée qu'à l'habitude (environ 400 visiteurs). Il faudra trouver d'autres idées pour l'an prochain.
Mme COURONNE indique qu'elle a peut-être un contact pour une exposition de vieux matériel de projection.

-Organisation des tournées de la Poste.

Lors d'une réunion récente, la Poste a fait part de mesures de réorganisation qui auront notamment pour conséquence de renvoyer à l'après-midi une partie des tournées, à partir du 17 novembre.
Par ailleurs, la chute régulière du trafic courrier amène la Direction de la Poste à envisager la réalisation d'autres missions par ses agents.

- Métallerie Sarthoise : la société qui avait déménagé l'an dernier à Connerré a été placée en redressement judiciaire.

Le maire indique qu'il s'agit là d'un grand gâchis et d'une triste fin pour cette entreprise qui a quitté Bouloire il y a un an et qui a réalisé sur la zone d'activités de Connerré un gros investissement qui dépassait peut-être ses moyens.

A ce propos, il tient à faire une mise au point après avoir entendu ici et là que la municipalité n'avait rien fait pour retenir l'entreprise à Bouloire. Cette affirmation n'a aucun fondement. Il y a trois ans, le maire avait évoqué, avec le dirigeant de l'entreprise, une possibilité d'installation sur la Zone de la Vollerie. Ce dernier n'en a jamais reparlé et ensuite n'a jamais fait part de ses intentions à la municipalité. On peut même dire qu'il les a soigneusement dissimulées. C'est par une information parue dans le journal de la commune de Connerré que la municipalité a appris le transfert dans cette commune, à un moment où la décision était prise de manière irrévocable.

M. PAPIILLON propose que soit à nouveau organisée une rencontre avec les acteurs économiques afin de marquer l'intérêt de la Municipalité à leur égard.

2 - POINT SUR L'ETAT D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL 2015

Le Maire fait un point sur l'état d'exécution du budget général 2015. Une note est remise aux conseillers présents ainsi qu'un état des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, un état sur les dotations de l'Etat, un état de l'endettement de la Commune, la liste des subventions 2015 déjà versées et restant à verser.

La réalisation du budget est en phase avec les prévisions.

En section fonctionnement, les dépenses sont réalisées (1.159.440€) à hauteur de 70% des dépenses prévues. Les recettes réalisées, quant à elles, sont de 73% des recettes attendues. L'autofinancement espéré au titre de l'exercice est de l'ordre de 480.000€.

Le maire présente une situation de l'évolution des dotations de l'Etat perçues par la commune depuis 2010. La baisse en 2015 est de 21.000€ par rapport à 2014 La hausse du versement reçu au titre du FPIC compense pour partie cette baisse importante.

Concernant la subvention de 500 € inscrite au budget pour la participation de la Commune aux frais de piscine des élèves de 6^{ème} au collège, Mme COTTEREAU signale qu'à l'occasion du dernier conseil d'administration du collège, cette question a été abordée et il s'avère que certaines communes ne versent aucune participation, alors qu'elles s'y étaient engagées.

En section investissement, l'année est marquée par la constitution de réserves pour financer le projet de réaménagement de la Rue Nationale. 132.963€ ont néanmoins été consacrés au financement d'actions diverses, notamment la pose de stores à l'école élémentaire, le réaménagement et l'extension du cimetière, l'achat d'équipements pour le Centre Epidaure.

M. PAPILLON demande comment sera opéré le choix des investissements suite à la présentation des projets d'investissement faite lors du Conseil Municipal de juillet dernier, afin d'avoir une feuille de route des investissements possibles avec l'autofinancement.

Le Maire répond qu'un choix sera à faire par le Conseil Municipal avant le vote du budget 2016. Mais, sans préjuger des choix qui seront alors faits, il pense que le prochain gros dossier à traiter est sans doute celui des bâtiments et équipements scolaires.

3 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

3.1 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

01 - LOTISSEMENT DU GUE MARIE – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES DE VOIRIE ET ESPACES COMMUNS

Le Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour l'achat à l'euro symbolique des parcelles de voirie et espaces communs du lotissement "Le Gué Marie", sous réserve de la réalisation de prescriptions par le lotisseur, Sarthe Lotissement.

Il indique qu'on peut considérer que les conditions prescrites ont été satisfaites pour l'essentiel par le lotisseur et ajoute qu'il souhaite régler cette affaire afin de ne pas pénaliser les habitants, notamment pour qu'ils puissent bénéficier rapidement de l'éclairage public.

M. GIRAULT demande s'il n'est pas possible alors de ne reprendre que l'éclairage public.

Le Maire répond qu'il n'est guère possible, tant sur le plan technique que sur le plan administratif, d'avoir une approche de cette nature. Il pense aussi qu'il faut maintenant en terminer avec ce dossier dans l'intérêt des habitants du lotissement.

M. PAINEAU signale que tous les terrains n'ont pas été construits et qu'il y a donc un risque de dégradations des voiries lors des travaux de construction.

Le Maire répond que la situation s'est présentée de manière identique au lotissement communal de la Petite Charmoie. A chaque construction nouvelle, a été dressé un constat d'état des lieux avec prise de photos, ce qui limite les risques de dégradation et permet d'avoir une action auprès du constructeur s'il en est constaté.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a délivré le 4 avril 2006 une autorisation de lotir n° LT7204206G1479 à la société SARTHE LOTISSEMENT pour la création d'un lotissement de 30 lots à usage d'habitation au lieu-dit "Gué Marie".

Le lotisseur ayant demandé le transfert à la Commune des équipements communs du lotissement, ce qui correspond aux voiries, espaces verts et réseaux (éclairage public, assainissement et eau potable), le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition des parcelles correspondant aux emprises foncières des équipements.

Il indique que 4 parcelles sont concernées par l'emprise foncière des voiries, espaces verts et réseaux pour une surface totale de 4 549 m² :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
ZI	263	Gué Marie	0 ha 01 a 77 ca
ZI	264	Gué Marie	0 ha 06 a 49 ca
ZI	265	Gué Marie	0 ha 04 a 00 ca
ZI	266	Gué Marie	0 ha 33 a 23 ca
Voies à caractère de Rue : 390 ml			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- donne son accord pour l'achat par la Commune à Sarthe Lotissement des parcelles cadastrées ZI 263, ZI 264, ZI 265 et ZI 266, correspondant à l'emprise foncière des voiries, réseaux divers et espaces verts du lotissement "Le Gué Marie",
- dit que l'acquisition de ces parcelles est faite à l'euro symbolique,
- dit que les frais liés à cette vente (honoraires notaire, etc ...) sont à la charge de Sarthe Lotissement,
- dit que Maître ADAMY, notaire à Bouloire, est chargé d'établir l'acte correspondant,
- décide de classer la parcelle ZI 266 comprenant les rues Robert Doisneau (longueur de 146 ml), Nicéphore Niépce (longueur de 82 ml) et Louis Daguerre (longueur de 162 ml), voies ouvertes à la circulation publique, dans le domaine public communal,
- dit que le tableau de la voirie communale sera actualisé pour prendre en compte la nouvelle longueur de voirie,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

➤ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour. Il donne néanmoins un historique de ce dossier.

La Commune possède une parcelle d'espaces verts située rue Pablo Picasso, dans la partie supérieure du lotissement du Dué.

Le Maire précise que le service France-Domains, par avis du 8 septembre 2014, a retenu une valeur de 8 €/m² si le terrain est vendu à titre de jardin et de 33€/m² en terrain à bâtir.

Il a été proposé aux 3 propriétaires riverains de diviser cette parcelle en 3 terrains afin qu'ils puissent acquérir une parcelle supplémentaire de jardin.

Après concertation avec les riverains, la parcelle concernée, cadastrée ZT 375, d'une contenance de 3 171 m², serait divisée en 3 terrains, dont deux d'environ 1 500 m² et le dernier de 170 m².

Il ajoute que suite à plusieurs échanges avec eux, les acquéreurs potentiels des parcelles de 1 500 m² avaient indiqué qu'ils étaient prêts à faire une proposition au prix de 10 000 € pour chacun des terrains, ce qui ramène le prix au m² à 6,66 €. Pour la parcelle de 170 m², la vente se ferait sur la base de 8 € le m². Les frais de géomètre et de notaire étaient à la charge des acquéreurs.

Afin de prémunir la Commune contre toute intention spéculative, le Maire indique également qu'il serait inséré dans l'acte de vente une clause de préférence au profit de la Commune à un prix déterminé en cas de revente du terrain.

M. GIRAULT suggère que la Commune garde une bande de 4 à 5 mètres à l'entrée de la parcelle ZT 375 afin d'empêcher tout accès direct aux terrains divisés, l'accès se faisant alors obligatoirement par les propriétés riveraines.

Le Maire indique que les offres des acquéreurs sont arrivées ce matin en Mairie, mais qu'elles ne correspondent pas à ce qui avait été évoqué.
Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

02 - EPICERIE – RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu un bail commercial avec Mme Annie MAUCOURT, pour la location de l'immeuble de l'épicerie située au 84 rue Nationale à compter du 1^{er} avril 2010. Par avenant, le champ du bail a été restreint à compter du 28 octobre 2010 à la seule partie utile à l'exercice de l'activité commerciale : rez-de-chaussée, cave, garage et cour, pour un loyer de 165 € HT au lieu de 330 € HT pour la totalité du bâtiment.

Depuis le mois de mai 2015, les loyers de l'épicerie sont impayés, ce qui représente fin septembre la somme de 825 €.

Par ailleurs, suite à la parution d'une annonce légale dans Le Maine Libre, la Commune a appris que l'épicerie était mise en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce du Mans du 28 juillet 2015 et en liquidation judiciaire par jugement du 22 septembre 2015. A ce jour, le commerce est fermé et la locataire, malgré la demande qui lui a été faite, n'a toujours pas informé la Commune de la situation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix,
- décide de résilier le bail commercial conclu avec Mme Annie MAUCOURT, pour la location de l'immeuble de l'épicerie située au 84 rue Nationale, à compter du 6 octobre 2015,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

03 - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR 2 BATIMENTS

Le Maire expose aux membres présents que suite à une décision des pouvoirs publics, EDF a informé la Commune qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs Jaune et Vert pour les sites avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA seront supprimés.

Il indique que depuis plusieurs années des contrats "tarif jaune" ont été souscrits pour 2 bâtiments communaux qui sont donc concernés par cette décision : la salle polyvalente/gymnase, le centre culturel Epidaure.

Il présente la proposition d'EDF pour la fourniture électrique de ces 2 bâtiments :

- volume global annuel estimé de 102 415 kWh,
- durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2016,
- tarifs selon le barème suivant (HPH : Heure Pleine Hiver, HCH : Heure Creuse Hiver, HPE : Heure Pleine Eté, HCE : Heure Creuse Eté, TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité)

Site	Volume de référence en kWh	Abonnement par mois € HT	HPH	HCH	HPE	HCE	TURPE Puissance souscrite en kVA
Epidaure	70 943	40,821	5,449	4,065	4,38	3,104	60
Salle poly/ Gymnase	31 472	40,821	5,449	4,065	4,38	3,104	42

M. TROCHON indique que pour son activité, plusieurs exploitants se sont regroupés pour demander une proposition sur une durée de 3 ans afin de fixer les tarifs sur la période. Il suggère également d'inclure la fourniture d'électricité dans la réflexion sur la mutualisation, afin que les communes se regroupent pour avoir les meilleurs tarifs.

Le Maire dit qu'effectivement cette piste doit faire partie de la réflexion en cours sur la mutualisation au niveau du schéma à établir par la Communauté de Communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour

- décide de souscrire auprès d'EDF un nouveau contrat pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour la salle polyvalente/gymnase et le centre culturel Epidaure selon les conditions présentées ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondant à cette délibération.

04 - SUBVENTIONS 2015 - MODIFICATIONS

Le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes au tableau des subventions votées avec le Budget Primitif 2015 :

- Attribution d'une subvention de 150 € à l'association d'Allonnes "Le trait du 6", à titre d'indemnisation des frais supportés pour son exposition sur le matériel bureautique précédant l'avènement de l'informatique présentée à l'occasion des Journées du Patrimoine Salle du Château.
- Attribution au Comité des Fêtes d'une subvention de 500 € au lieu des 2 300 € votés, étant entendu que ce dernier montant tenait compte depuis plusieurs années du fait que l'acquisition des illuminations de Noël était assumée par le Comité. L'acquisition des guirlandes et autres décorations sera désormais à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour

- vote les montants de subventions tel que présentés ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondant à cette délibération.

M. GIRAULT soulève le problème de la sécurité des bénévoles du Comité des Fêtes lors de la pose des guirlandes. Il indique que certaines communes ont fait le choix de louer les guirlandes auprès d'entreprises qui assurent également la pose, ce qui règle ce problème de sécurité et permet également de varier les décorations d'une année sur l'autre.

Le Maire rappelle qu'actuellement le Comité des Fêtes procède à l'installation des illuminations de Noël à titre bénévole et que l'intervention d'une entreprise spécialisée représente un coût important.

05 - CLASSE DE NEIGE 2016

Le Maire indique à l'assemblée que suite à la réception des devis pour la classe de neige, il apparaît que le coût total du séjour pour les 29 enfants du CM2 sera moins élevé que prévu : 20 069 € au lieu de 22 180 €. Il propose donc de réduire les montants des participations des familles par rapport à ceux qui avaient été fixés lors de la réunion du 7 septembre au même niveau que l'an passé, soit 235, 285 et 335 € selon le quotient familial.

Mme GELINEAU signale que des parents résidant hors Bouloire s'interrogent sur la participation de leurs enfants à la classe de neige si les communes de résidence refusent de participer financièrement.

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la commune de Surfonds qui prévoit cette participation financière et ajoute que les autres communes seront sollicitées pour apporter leur participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix :

- * retient la proposition du centre Volca-Sancy, pour un montant de 16 379 € pour 29 élèves,
- * retient un montant de 3 690 € TTC pour les frais de transport par les cars CHARLES,
- * dit que le coût total du séjour sera financé pour 50% par les communes de résidence des enfants en fonction du nombre d'enfants de chaque commune,
- * fixe le montant de la participation financière des familles, selon le quotient familial, à 235, 285 et 335 €,
- * décide de demander un acompte de 80 € pour chaque enfant participant à la classe de neige, par le biais d'un titre de recettes émis par la Commune à payer auprès de la Perception avant le 1^{er} novembre 2015,
- * autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

06 - DECISION MODIFICATIVE

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires, le Maire demande au Conseil Municipal de valider une décision modificative par rapport au Budget Primitif. Il donne lecture de la décision modificative n° 3 pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section de fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
611	Contrats de prestations de service	1 500
651	Concessions, brevets, licences	400
6574	Subvention aux associations	150
6718	Autres charges exceptionnelles	150
673	Titres annulés sur exercice antérieur	100
	TOTAL	2 300

RECETTES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
74121	Dotation de solidarité rurale	2 300
	TOTAL	2 300

* Section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
1641	Rembt capital emprunts	20
2158	Autres matériels et outillages techn.	135
020	Dépenses imprévues	35 000
5006-2315	Immobilisations en cours	49 517
9001-2313	Immobilisations en cours	10 000
	TOTAL	94 672

RECETTES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
5006-1323	Subv. FDAU	-60 000
5006-1341	Subv. DETR 2015	154 672
	TOTAL	94 672

3.2 PERSONNEL COMMUNAL

07 - MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée de septembre, une classe de l'école primaire René Cassin 2, rue des Maillets, est inoccupée suite à la décision de l'Inspection Académique de fermer une classe. Cette classe sert désormais de salle pour les activités diverses de l'école, qui étaient auparavant organisées dans la classe SCAN, qui n'est du coup plus du tout utilisée et dont la démolition a été décidée lors de la réunion du 7 septembre dernier.

Il précise qu'un agent communal était chargé de faire le ménage de la classe SCAN pour 104 h par an. Afin de compenser une partie de ces heures, d'autres tâches vont pouvoir être confiées à cet agent (plus d'heures de ménage l'été et pendant les vacances scolaires, ménage approfondi de la cuisine de la salle polyvalente 1 fois par mois), mais il reste 23 h sur l'année pour lesquelles il n'a pas été trouvé de solution de remplacement. Suite à l'accord de l'agent, il a été convenu de diminuer le temps de travail annualisé du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 28h42mn par semaine au lieu de 29h15mn faites actuellement, à compter du 6 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la création du poste suivant, à compter du 6 octobre 2015 :

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 28h42mn/semaine

- donne son accord pour la suppression du poste suivant à partir de la date où l'agent sera nommé dans son nouveau poste :

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 29h15mn/semaine

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

08 - AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION D'UN POSTE

Le Maire informe les élus qu'un agent communal remplit les conditions pour prétendre à un avancement de grade. Aussi, il propose à l'assemblée de créer le poste suivant à compter du 1^{er} novembre 2015 :

- Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 1 poste à temps non complet (28h42mn).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour, le Conseil Municipal

- décide la création du poste dans le grade suivant à compter du 1^{er} novembre 2015 :
 - Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 1 poste à temps non complet (28h42mn)
- donne son accord pour la suppression du poste dans le grade suivant à partir de la date où l'agent sera nommé dans son nouveau grade :
 - Adjoint Technique de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (28h42mn)
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants à cet avancement de grade sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

3.3 POINTS DIVERS

09 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un micro-ondes pour l'atelier auprès de DEMARQ pour 50 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans à la famille BOBET-TROUILLARD,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par les conjoints AUDRAN-PARIS à M.BRUNEAU et Mme MARCHAND d'une propriété non bâtie rue du Jeu de Paume,
 - * Vente par M. VAUDECRANNE à M.Mme FROGER d'une propriété bâtie au 19, rue Jacques Prévert,
 - * Vente par M. Mme AMESLON à M. Mme BOYER d'une propriété bâtie au 4, Gué Marie.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suite à une question de Mme COTTEREAU, le maire précise que, pour les achats de faible montant, ceux-ci sont faits en direct, sans mise en concurrence, auprès de fournisseurs connus notamment pour leurs prix modérés.

10 - EXTENSION D'UN ÉLEVAGE PORCIN SUR MAISONCELLES – CONSULTATION DU PUBLIC

Le Maire indique aux élus que par arrêté du 19 août 2015, la Préfète de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL BLOTTIPIG pour l'extension d'un élevage porcin, situé au lieu-dit « La Blottière » sur la commune de Maisoncelles.

Il ajoute que la consultation du public se déroule du 9 septembre au 9 octobre 2015 inclus. Le courrier du Préfet et l'arrêté correspondant ont été transmis à tous les conseillers par mail en les invitant à venir consulter le dossier complet en Mairie.

MM. GIRAULT et PAPILLON font une observation sur la proximité des habitations pour les parcelles d'épandage prévues sur Bouloire.

M. TROCHON indique que dans le milieu agricole les personnes composant l'EARL BLOTTIPIG sont considérées comme étant des gens sérieux et respectueux de la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (M. PAPILLON), émet un avis favorable sur cette demande d'enregistrement.

11 - ATESART - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT DE GESTION 2014

Le Maire rappelle aux conseillers présents que la commune de Bouloire est actionnaire de l'ATESART, aussi l'Agence des Territoires a transmis une note de synthèse sur son activité et son rapport de gestion pour l'année 2014, documents qui leur ont été adressés par mail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, prend acte de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 POUR INFORMATION

Le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à faire sur le rapport annuel d'activités pour l'année 2014 transmis par la Communauté de Communes du Pays Bilurien, document qui leur a été adressé par mail.

Le rapport ne fait l'objet d'aucune observation.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Sol glissant du gymnase**

Mme COTTEREAU indique qu'elle a été alertée par le club de basket sur le fait que le sol du gymnase est glissant.

Le Maire indique qu'après la mise en place du nouveau sol, des observations avaient déjà été faites sur le sol glissant. Il avait donc pris contact avec le fournisseur pour connaître les préconisations de nettoyage : un lavage à l'eau claire était suffisant.

Il explique que fin août, un des lavages a été fait avec l'ancien produit de nettoyage de sol, ce qui explique peut-être que le sol soit à nouveau glissant. Consigne a donc été donnée de ne plus utiliser de produit et de nettoyer uniquement à l'eau claire, ce qui devrait régler le problème.

*** Toiture du Château**

M. GIRAULT signale qu'il y a beaucoup de mousse sur la toiture du Château côté place. Il suggère de faire procéder rapidement à un traitement de la mousse avant d'être obligé de recourir à un traitement plus lourd de grattage.

Le Maire indique que l'entreprise H et H est chargée du nettoyage des gouttières du Château. Un devis complémentaire sera demandé pour le traitement de la mousse.

*** Sécurité route départementale vers le Mans**

M. GIRAULT rappelle l'accident de cet été qui s'est produit au niveau de la route des Buissons et souhaite mettre l'accent sur la dangerosité de tourner à gauche à ce niveau. Il ajoute qu'une étude avait été faite par la DDE en 2000 sur les possibles aménagements à réaliser pour améliorer la sécurité de cette route.

Le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de cette étude mais qu'il a déjà fait une démarche auprès du Président du Conseil Général, M. Le Mèner, pour que des mesures de sécurisation soient mises en œuvre par le Département.

*** Accueil des réfugiés**

Le Maire fait part aux conseillers de la constitution d'un groupe au niveau de la Communauté de Communes, animé par Mme BUIN, pour créer un collectif ouvert à tous les habitants et chargé notamment de trouver des solutions de logement pour les réfugiés.

Il invite les conseillers à réfléchir pour savoir si la commune de Bouloire souhaite s'investir dans cette démarche.

*** Chemin de Maunon**

M. AMESLON indique qu'il a été interpellé par M. Jean-Claude PAPILLON sur les travaux réalisés dans le chemin de Maunon.

Le Maire rappelle les faits et indique que la dernière proposition de travaux a été refusée par M. PAPILLON. M. Philippe PAPILLON suggère d'organiser une dernière rencontre avec M. Jean-Claude PAPILLON, pour bien expliquer les travaux envisagés et pour en finir avec cette affaire.

*** Agenda**

Mme DUFOUR-BRAY demande que les conseillers soient informés des dates des diverses réunions.

Mme COTTEREAU demande s'il ne serait pas possible d'organiser certaines réunions en fin d'après-midi afin de permettre aux conseillers qui travaillent de pouvoir y participer.

Le Maire indique que pour les réunions en présence d'intervenants extérieurs, il est difficile d'organiser les rencontres en fin d'après-midi ou en soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Jocelyne ASSE-ROTTIER

Les Conseillers Municipaux